



Possibilité d'opposition à une demande de mise sous tutelle

Par **camuset**, le **24/03/2009** à **11:02**

ma mere est veuve.
de ses 3 enfants, l'un demande sa mise sous tutelle
les 2 autres peuvent ils s'y opposer?
de quelle manière?
merci de votre reponse

Par **Marion2**, le **24/03/2009** à **13:04**

Bonjour,

Pour mettre une personne sous tutelle il faut un certificat d'un médecin expert.
Bien sûr, les deux autres enfants peuvent s'opposer à cette mise sous tutelle.
Est-ce vraiment une mise sous tutelle ou une demande de mise sous curatelle ?

Cordialement.

Par **aline11**, le **26/05/2013** à **13:55**

BONJOUR,

AI RECU HIER UNE COVONCATION POUR UN RDV LE 27 JUIN A 10 H, DEJA L ON AVAIT ENVOYER UNE LETTRE A MA MERE ET ELLE AVAIT AU TEL A TELEPHONE QU ELLEEE VERRAIT ET HIER SAMEDI J AI RECU UNE NOUVELLE LETTRE POUR LE RDV DU 27 JUIN A 10 H . MA MERE E ENCORE HESITES CAR A LA PERSONNE QU ELLE AVAIT EU AAU TELEPHONE QAUND ELLE AVAIT EU ELLE LUI AVAIT DIIT QU ELLE ALLAIT VOIR ET TOUT. , MAIS JE PENSE CAR ELLENE VOULAIT PÄS M Y METTREET LA COMME JE DISAIS, J AI RECU SAMEDI LA CONVOCATION POUR LE 27 JUIN 10H . MAIS PARFOIS ELLE HESITE CAR ELLLE DIT JE VAIS VOIR CE QUE JE VAIS FAIRE. DEJA CA RERMONTE A DEJA QUELQUESMOIS DEJA QUE LA PERSONNE L AVAIT APPELER POUR M Y METTRE ET QUE J Y ETAIS PAS CAR MA MERE N A RIEN FAIT. QUAND ON RECOIT UNE LETTRE DU TRIBUNAL PEUT ON SI ON FAIRE OPPPOSITION SI ON VEUT PAS ETRE MISE SOUS CURATELLE CAR TOUT CA QUI EST ADMNISTRATIF C EST MA SOEUR QUI GERE ?

MERCI POUR VOS REPONSES A TOUS

Par **Marion3**, le **26/05/2013** à **16:38**

Merci d'éviter d'écrire en majuscules, c'est très pénible à lire.